

Ambulancier



En quoi consiste ce métier ?

- Ce métier consiste à transporter des blessés et des malades vers les établissements de santé (hôpitaux par exemple...) au moyen d'un véhicule spécialement adapté. L'ambulancier vérifie l'état de santé du patient tout au long du trajet.
- Il n'est jamais seul. Dans un véhicule, sur les deux ambulanciers présents, l'un d'entre eux doit être obligatoirement titulaire du certificat de capacité d'ambulancier (CCA). Si le conducteur n'est titulaire ni du certificat de capacité d'ambulancier, ni du brevet de secourisme, il est second membre de l'équipage.
- Il doit, en plus de la conduite, assurer la tenue des divers documents administratifs (hospitaliers, Sécurité sociale...), établir les dossiers, percevoir la recette, avoir une bonne connaissance des principaux itinéraires à emprunter. Il peut être appelé à conduire des véhicules type fourgon s'il possède les permis C ou D.

Les études nécessaires ?

- Le certificat de capacité d'ambulancier est délivré après une préparation obligatoire. Pour suivre cette formation il faut être titulaire depuis plus de 2 ans d'un permis de conduire B avec mention ambulance et être possesseur de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). La mention ambulance est accordée après un contrôle médical effectué par la commission du permis de conduire de chaque préfecture.
- La préparation au CCA est assurée par des centres agréés par le ministère des Affaires sociales. La formation est payante. Elle peut être prise en charge dans le cadre de la formation continue. Elle dure de 2 à 4 mois, à temps complet ou partiel (630 h d'enseignement théorique et clinique en institut et en stage chez un transporteur habilité).

Quelle est le salaire ?

Le salaire d'un ambulancier débutant titulaire du CCA est au SMIC (158 520 Fcfp brut mensuel). Il peut atteindre 210 000 Fcfp en fin de carrière (grandes différences selon les entreprises).

Évolution personnelle

Après quelques années de pratique, le conducteur ambulancier peut devenir régulateur. Sa fonction consiste alors à recevoir les appels, coordonner les demandes et établir le planning des courses ou des interventions. Un conducteur ambulancier expérimenté peut aussi se mettre à son compte et devenir chef d'entreprise en libéral.